

Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation d'Ille et Vilaine

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Espace Performance

35769 SAINT GREGOIRE CEDEX

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009

SOMMAIRE

- 1- Bilan et compte de résultat
- 2- Détail des comptes
- 3- Annexe
- 4- Autres informations :
 - . soldes intermédiaires de gestion,
 - . capacité d'autofinancement,
 - . tableau de financement

SIREN : 392 689 857

Patrice LUCE
Commissaire aux comptes

BILAN

Exercice 2009

ACTIF	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/08 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE :				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	9 602,14	9 377,14	225,00	225,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	45 562,45	43 535,35	2 027,10	3 146,50
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	15,00		15,00	15,00
TOTAL ACTIF				
IMMOBILISE	55 179,59	52 912,49	2 267,10	3 386,50
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	65 788,20	7 500,00	58 288,20	55 197,60
AUTRES	101 741,00		101 741,00	51 251,66
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
TITRES	41 182,62		41 182,62	11 045,81
DISPONIBILITES	2 259,81		2 259,81	44 541,27
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	3 548,16		3 548,16	3 440,26
TOTAL ACTIF				
CIRCULANT	214 519,79	7 500,00	207 019,79	165 476,60
TOTAL ACTIF	269 699,38	60 412,49	209 286,89	168 863,10
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

Patrice LUCE
Commissaire aux comptes

BILAN

Exercice 2009

PASSIF	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/08 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
RESERVES :		
REPORT A NOUVEAU	(64 248,84)	(69 966,75)
RESULTAT DE L'EXERCICE	22 439,70	5 717,91
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(41 809,14)	(64 248,84)
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR CHARGES		3 941,71
FONDS DEDIES	17 039,89	9 701,00
TOTAL PROV. RISQ. & CHARGES	17 039,89	13 642,71
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	165 060,35	153 120,58
DETTES FISCALES ET SOCIALES	68 995,79	63 348,65
DETTES DIVERSES :		
AUTRES DETTES		3 000,00
TOTAL DETTES	234 056,14	219 469,23
TOTAL PASSIF	209 286,89	168 863,10
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DI CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

Patrice LUCE

Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2009

	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/08 Durée 12 mois
CHARGES D'EXPLOITATION		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	247 358,62	231 699,91
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	30 145,24	20 260,04
SALAIRES ET TRAITEMENTS	279 140,74	252 057,39
CHARGES SOCIALES	128 555,86	106 707,22
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV.		
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX AMORT.	1 653,84	1 783,08
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS AUX PROV.	1 030,00	6 095,00
POUR RISQUES ET CHARGES : DOTATIONS AUX PROV.	18 141,52	9 977,71
AUTRES CHARGES	26,36	19,60
SOUS-TOTAL (B)	706 052,18	628 599,95
TOTAL (A + B) = I	706 052,18	628 599,95
CHARGES FINANCIERES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
SUR OPERATIONS DE GESTION		45,00
TOTAL IV		45,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	706 052,18	628 644,95
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	22 439,70	5 717,91
TOTAL GENERAL	728 491,88	634 362,86

Patrice LUCE

Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2009

	Clôture au 31/12/09 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/08 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
PRODUCTION VENDUE (BIENS ET SERVICES)	113 129,57	115 732,80
SOUS-TOTAL (B) MONTANT NET C.A.	113 129,57	115 732,80
RESSOURCES PUBLIQUES ET SUBVENT. EXPLOITATION	595 260,00	513 750,00
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	16 099,34	
AUTRES PRODUITS	3 364,64	3 061,40
SOUS-TOTAL (C)	614 723,98	516 811,40
TOTAL (A + B + C) = I	727 853,55	632 544,20
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS NETS S/ CESSIONS VALEURS MOBILIERES PLACT	638,33	1 818,66
TOTAL III	638,33	1 818,66
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	728 491,88	634 362,86
TOTAL GENERAL	728 491,88	634 362,86

Patrice LUCE

Commissaire aux comptes

ANNEXE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément à l'hypothèse de base :

- l'indépendance des exercices,
- la continuité de l'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels	1 an
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Mobilier	5 à 8 ans
- Agencement divers	5 ans

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

c) Engagement de retraite vis-à-vis des salariés

Depuis l'exercice 2005, l'association C.E.E.I. comptabilise ses engagements de retraite vis-à-vis de ses salariés. L'association applique la méthode préférentielle conformément à la recommandation du CNC n°03-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite.

Les hypothèses retenues pour le calcul du montant de l'engagement de retraite à la clôture ont été les suivantes :

- Age de départ en retraite	65 ans
- Taux de progression des salaires	2 %
- Taux d'actualisation	3.65 %
- Taux de charges sociales et fiscales	43.95 %

La dotation de l'exercice s'élève à 1101.63 €.

Une reprise de 5 043.34 € correspondant au montant total provisionné au 31/12/2009 a été effectuée, les salariés étant repris par la CCIR au 01/01/2010. Cet engagement est donc de 0 € au 31/12/2009.

d) Entité consolidant les comptes

Nous vous informons que l'association CEEI est consolidée dans les comptes du Groupe CCI Rennes.

e) Entités liées (Créances et dettes)

La dette envers la CCCIR s'élève à 129 k€.

f) Effectif moyen

L'effectif moyen pour l'année 2009 s'élève à 6 personnes.

g) Fonds dédiés

Une provision pour fonds dédiés a été enregistrée pour la partie des fonds versée en 2009 et non utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sur l'exercice. La provision totale au titre de 2009 s'élève à 17 039€, détaillée comme suit :

- 8 312 € pour le Conseil Général d'Ille et Vilaine (pour un financement total de 20k€),
- 6 234 € pour Rennes Metropole (pour un financement total de 15k€)
- 2 078 € pour le CDC (pour un financement total de 5 k€)
- 415 € pour EDF (pour un financement total de 1k€)

Cette provision sera reprise pour sa totalité sur l'exercice 2010.

h) Valorisation du Droit Individuel à la Formation

Depuis la mise en place du DIF en 2004, les salariés à temps complet acquièrent 20 heures de droit individuel à la formation dans la limite de 120 heures sur 6 années. A la date du 31 décembre 2009, le cumul du droit acquis au titre du DIF s'élève à 195 heures. Ce droit s'éteint de fait au 31/12/2009, les salariés étant repris au 01/01/2010 par la CCIR.

IMMOBILISATIONS

CADRE A		Val.brute des immo.au début exerc.	Acquis. Créat.	Cessions	Virements	Valeur brute Immobilis. fin exercice
Frais établissement, recherche et développement	TOTAL I					
Autres postes immobilisations incorporelles	TOTAL II	9 602				9 602
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol autrui						
Installations générales, agenc.et aménag.constructions		2 498				2 498
Installations techniques matériel et outillages industriels						
Matériel de transports						
Matériel de bureau et informatique mobilier		42 530	534			43 064
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	TOTAL III	45 028	534			45 562
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol autrui						
Installations générales, agenc.et aménag.constructions						
Installations techniques matériel et outillages industriels						
Installation générales, agencements aménagements divers						
Matériel de transports						
Matériel de bureau et informatique mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations en concession	TOTAL IV					
Fonds de concours						
Autres		15				15
Participations						
Prêts						
Immobilisations financières	TOTAL V	15				15
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV+V)	54 645	534			55 180

AMORTISSEMENTS

Cadre A : SITUATION MOUVEMENTS EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant début d'exercice	Augmentations Dotation exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche et développ	TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	9 377			9 377
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Instal. Gén. Agenc. et Aménag. constructions					
- Instal. Techn. Matériel & Outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles:					
-Instal. Générales Agenc. Aménag. divers		2 498			2 498
-Matériel de Transport					
-Matériel de bureau & informatique mobilier		39 383	1 654		41 037
-Emballages Récupérables & Divers					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	41 882	1 654		43 535
Immobilisations en concession	TOTAL IV				
TOTAL GENERAL	(I+II+III)	51 259	1 654		52 912

Cadre B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				Cadre C : PROV.AMT.DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais établis.&recherche (I)					
Immobil. incorporelles (II)					
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Inst.géné. agenc.aménag.					
Inst.techn. matér. & outillage					
Autres immobil. corporelles:					
-Ins.géné.agenc.amén. div.					
-Matériel de transport					
-Mat.bur. & inform.mobilier	1 654				
-Emballages récup.& div.					
TOTAL III	1 654				
TOTAL IV					
TOTAL GENERAL (I+II+III+V)	1 654				

Cadre D : MVTS EXERC.AFFECTANT CHARGES REPARTIES/PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net à fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions exercice Reprises utilisées	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées				
-Prov. reconstit. gisements miniers, pétroliers				
-Provisions pour investissements				
-Provisions pour hausse des prix				
-Provisions pour fluctuation des cours				
-Amortissements dérogatoires				
-Prov.fisc. implant. étranger avant le 1.1.1992				
-Prov.fisc. implant. étranger après le 1.1.1992				
-Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
-Provisions pour litiges				
-Provisions garanties données aux clients				
-Provisions pour pertes sur marchés à terme				
-Provisions pour amendes et pénalités				
-Provisions pour pertes de change				
-Provisions pour pensions et obligations simil.				
-Provisions pour impôts				
-Provisions pr renouvellement immobilisations				
-Provisions pour grosses réparations				
-Prov.pour charges soc. & fisc. sur congés				
-Fonds dédiés	9 701	17 040	9 701	17 040
-Autres provisions pour risques et charges	3 942	1 101	5 043	(0)
TOTAL II	13 643	18 141	14 744	17 040
Provisions pour dépréciation				
-Immobilisations incorporelles				
-Immobilisations corporelles				
-Participations évaluées par équivalence				
-Autres immobilisations financières				
-Stocks et en-cours				
-Comptes clients	6 470	1 030		7 500
-Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	6 470	1 030		7 500
TOTAL GENERAL (I+II+III)	20 113	19 171	14 744	24 540
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		19 171	14 744	
- financières				
- exceptionnelles				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	7 500		7 500
Autres créances clients	58 288	58 288	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	101 260	101 260	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	481	481	
Charges constatées d'avance	3 548	3 548	
TOTAUX	171 077	163 577	7 500

(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice
(1) Montant rembours. obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp.aup.établis.crédit à 2 ans maxi.				
Emp.aup.établis.crédit à plus de 2 ans				
Empr.dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	165 060	165 060		
Personnel et comptes rattachés	2 683	2 683		
Sécurité sociale, autres organis.sociaux	59 486	59 486		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	6 827	6 827		
Dettes / Immobil.& comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	234 056	234 056		

(1) Empr.souscrits en cours d'exercice
(1) Empr.remboours. en cours d'exercice
(2) Montant des divers empr.& dettes
contractés auprès des associés pers.phys.

PRODUITS A RECEVOIR

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	6 880
Autres créances	101 260
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	108 140

CHARGES A PAYER

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 622
Dettes fiscales et sociales	4 087
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes :	
TOTAL	30 709

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	3 548
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	3 548



GEIREC

*Association Centre Européen d'Entreprise
et d'Innovation d'Ille et Vilaine (C.E.E.I)
Espace Performance – Bâtiment H1*

35769 SAINT GREGOIRE CEDEX

ASSOCIÉS
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Jean-Paul MOYSAN

Bernard MAINGUY

Loïc GRUEL

Joëlle SABOT

Pierre BARREL

Thierry MATHÉLIER

Olivier JEULIN

Patrice LUCE

Stéphane DURAND

Anthony GUILLOUCHE

Stéphane QUÉRÉ

Avec la collaboration de

Jean-Marie SCORDIA

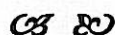
Nelly PIRALLA

Didier DENIEUL

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES



*Exercice s'étendant
du 01.01.2009 au 31.12.2009*

**SIÈGE SOCIAL : 276, RUE DE CHÂTEAUGIRON
CS 76308 - 35063 RENNES CEDEX**
TEL. 02 99 86 31 31 - TELECOPIE 02 99 86 03 03
E-MAIL : geirec@geirec.com

**BUREAU DE NANTES : 127, RUE ROBERT SCHUMAN
44800 SAINT HERBLAIN**
TEL. 02 51 25 22 22 - TELECOPIE 02 51 25 22 29
E-MAIL : geirec@geirec.com

www.geirec.com



SAS Geirec, Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 385 600 €
Inscrite aux Tableaux de l'Ordre des Experts Comptables de Bretagne et des Pays de la Loire
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes
RCS Rennes 428 929 517 - Code AFE 6920 Z

S O M M A I R E

- ☛ *Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes*

- ☛ *Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels*



**Association Centre Européen d'Entreprise et Innovation
d'Ille et Vilaine
(C.E.E.I)**

**Association régie par la loi de 1901
Espace Performance - Bâtiment H 1
35769 SAINT GREGOIRE CEDEX**

N° SIREN : 392 689 857

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES
CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Exercice du 01.01.2009 au 31.12.2009

**SAS GEIREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes**

**276, rue de Châteaugiron
35000 RENNES**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article L 612-5 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice et visée à l'article L 612-5.

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice.

A - OPERATIONS REALISEES AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RENNES BRETAGNE

Administrateurs concernés :

Monsieur Guy DADOU, ès qualité de Vice Président de la CCI de Rennes
Monsieur Guy CANU, ès qualité de Président de la CCI de Rennes
Monsieur Maurice THEAUD, ès qualité de Trésorier de la CCI de Rennes

1. CONTRAT DE SOUS LOCATION A COMPTEUR DU 07 OCTOBRE 2004

Nature et objet :

En vertu d'un contrat de sous location, votre association occupe des locaux situés à Saint-Grégoire dans un ensemble immobilier dénommé Espace Performance Alphasis, Bâtiment H1.

Cette sous-location est accordée pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2004.

Modalités :

Elle est consentie en contrepartie du versement d'un loyer annuel de 33 650 Euros hors taxes auquel s'ajoute le coût des travaux d'aménagement à rembourser sur trois ans pour un montant total de 40 395 euros.

Ce loyer est révisé tous les ans à la date anniversaire du contrat en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, l'indice servant de base étant celui du 1er trimestre 2004.

Votre association doit en outre rembourser sa quote-part de charges locatives calculée au prorata de la surface occupée.

Importance des prestations fournies ou fournitures livrées :

Pour l'exercice 2009, votre association a comptabilisé une charge de 49 230 euros au titre du loyer et une charge de 8 403 euros au titre du remboursement de la quote-part de charges locatives.

2. MISE A DISPOSITION DE MONSIEUR Hervé DANIEL

Nature et objet :

En vertu d'une convention signée le 20 mai 2008, Monsieur Hervé DANIEL est mis à disposition de votre association afin d'assurer les fonctions de directeur.

Modalités :

La refacturation est faite à l'euro l'euro sur la base de 67% du salaire brut augmenté des charges sociales et fiscales afférentes.

Par ailleurs, le solde du compte épargne temps acquis par Monsieur Hervé DANIEL est également à la charge de votre association.

Enfin, les frais relatifs à la mise à disposition d'un véhicule de fonction par la CCI sont également refacturés.

Importance des prestations fournies ou fournitures livrées :

Au titre de 2009, votre association a supporté les charges suivantes :

- salaires et charges, compte épargne temps	71 987 €
- mise à disposition d'un véhicule	8 345 €
	<hr/>
	80 332 €

3. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCI DE RENNES BRETAGNE AU FONCTIONNEMENT DU C.E.E.I. :

Nature et objet :

La CCI de Rennes Bretagne est convaincue de l'importance de l'innovation dans le développement économique du département.

Dans le cadre de cette politique du développement par l'innovation, la CCI a décidé de soutenir votre association en lui apportant son concours financier sous la forme d'une contribution aux besoins de fonctionnement et de mise à disposition d'une partie de son personnel.

Modalités :

Le versement de la contribution de la CCI à CREAT'IV est effectué en plusieurs parties au cours de l'exercice en fonction des besoins de trésorerie de l'association.

Importance des prestations fournies ou fournitures livrées :

La subvention financière de la CCI de Rennes Bretagne au titre de l'année 2009 s'est élevée à 410 000 euros.

4. MISE A DISPOSITION DE MOYENS

Nature et objet :

En prolongement de la reprise de l'activité de l'association RESIS par la CCI de Rennes Bretagne à compter du 19 septembre 2008, votre association met à disposition de la CCI de Rennes Bretagne, son personnel qualifié en matière administrative et comptable.

Votre association refacture également différents frais administratifs (frais postaux, photocopies...).

Modalités :

Les fournitures administratives sont refacturées à l'euro, l'euro.

La mise à disposition de personnel est facturée au temps passé sur la base d'un taux de 390 euros.

Importance des prestations fournies ou fournitures livrées :

Pour l'exercice 2009, votre association a comptabilisé les produits suivants :

- mise à disposition de personne	585 €
- refacturation de fournitures administratives	1 425 €
	<hr/>
	2 010 €

B - OPERATIONS REALISEES AVEC LE CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE :

Administrateur concerné : Madame Marie-Thérèse SAUVÉE

PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE AU FONCTIONNEMENT DU C.E.E.I. :

Nature et objet :

Le Conseil Général soutient l'action de CREAT'IV en lui apportant son concours financier au fonctionnement.

Modalités :

Le montant de la participation financière au fonctionnement de l'association a été fixé à 88 400 euros.

Importance des prestations fournies ou fournitures livrées :

Votre association a comptabilisé au titre de l'année 2009 une subvention du Conseil Général d'Ille et Vilaine s'élevant à 88 400 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Le présent rapport est établi en quatre exemplaires originaux et comprend 6 feuillets.

Fait à Rennes, le 12 mai 2010

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de RENNES.

Représentée par :


Patrice LUCE

Commissaire aux Comptes



**Association Centre Européen d'Entreprise et Innovation
d'Ille et Vilaine
(C.E.E.I)**

**Association régie par la loi de 1901
Espace Performance - Bâtiment H 1
35769 SAINT GREGOIRE CEDEX**

N° SIREN : 392 689 857

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01.01.2009 au 31.12.2009

SAS GEIREC

**Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes**

**276, rue de Châteaugiron
35000 RENNES**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CEEI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Comme indiqué page 2 de l'annexe, votre association a comptabilisé une provision pour fonds dédiés d'un montant de 17 039 €. Nous avons contrôlé la méthode de détermination de cette provision.

Nos travaux n'ont pas révélé d'élément de nature à remettre en cause cette provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Le présent rapport est établi en quatre exemplaires originaux et comprend 17 feuillets.

Fait à RENNES, le 12 mai 2010

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de RENNES.

Représentée par :


Patrice LUCE

Commissaire aux Comptes